

Rapport sur l'antisémitisme 2025

en Suisse alémanique,
italienne et rhéto-romane



Stiftung gegen
Rassismus und
Antisemitismus

Fondation contre le racisme et l'antisémitisme
Fondazione contro il razzismo e l'antisemitismo
Foundation against racism and antisemitism



Sommaire

Avant-propos **3**

Tableau synoptique **5**

1. Analyse générale **6**

2. Statistiques **11**

2.1 Incidents de l'année 2025

2.2 Les incidents en ligne

2.3 Déclencheurs

3. Les incidents les plus graves **18**

4. Contribution de Monika Schwarz-Friesel: **20**

pourquoi il ne faut pas comparer l'antisémitisme au racisme – une telle assimilation entrave la lutte contre la haine des juifs

5. Contribution de Christina Späti: **21**

l'antisémitisme en Suisse – évaluation des évolutions depuis octobre 2023

6. Ressenti au sein de la communauté juive après le 7 octobre 2023 **23**

7. La sécurité de la communauté juive **24**

8. Recommandations et champs d'action **26**

9. Annexes **28**

9.1 Données

9.2 Méthodologie

9.2.1 Comment la FSCI prend connaissance des incidents

9.2.2 Délimitation géographique

9.2.3 Comportement en matière de signalement

9.2.4 Définitions: antisémitisme et critique envers l'État d'Israël

9.2.5 Incidents et catégories



Site Internet

Avant-propos

En 2025, la guerre au Proche-Orient a de nouveau été un important déclencheur d'incidents antisémites en Suisse. Le nombre d'incidents se situe toujours à un niveau bien supérieur à celui d'avant les attentats terroristes du 7 octobre 2023. Pour la communauté juive en Suisse, cela représente une charge permanente depuis plus de deux ans. Le nombre d'incidents dans le monde réel a certes diminué depuis le pic des derniers mois de l'année 2023 et comparativement à 2024, mais les incidents en ligne ont fortement augmenté en 2025.

Le climat au sein de la communauté juive en Suisse reste très tendu. Des manifestations pro-Palestine ou anti-Israël ont eu lieu à une fréquence hebdomadaire, dont certaines étaient associées à des appels à la violence et à des slogans antisémites. La manifestation du 11 octobre 2025 à Berne est particulièrement marquante, car elle a donné lieu à une explosion massive de violence, précisément un jour après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu dans la guerre de Gaza. Dans les grandes villes de Suisse, les graffitis liés au conflit au Proche-Orient sont omniprésents. Même s'ils ne peuvent être qu'en partie interprétés de manière antisémite, certains d'entre eux appellent à la violence ou font l'apologie de la violence et du terrorisme. Au sein des universités suisses, les militants et militantes pro-Palestine sont très actifs. Leur langage visuel et leur choix des mots dégénèrent régulièrement et ne sont pas axés sur le dialogue. Les appels à l'Intifada, la revendication de la disparition d'Israël et l'apologie des terroristes semblent être devenus largement acceptables dans certains établissements publics d'enseignement. Cela ne fait qu'accabler davantage les étudiants et étudiantes juifs.

La liberté d'expression démocratique de la Suisse implique naturellement que l'on puisse critiquer le gouvernement israélien. Les accusations acérées, polémiques ou mensongères à l'encontre d'Israël et de son gouvernement relèvent également de la liberté d'expression, tout comme les dérapages verbaux à l'encontre de l'État et de ses représentants politiques. Il convient toutefois d'établir une ligne claire entre la reproduction de stéréotypes antisémites, la négation du droit d'existence d'Israël en tant qu'État juif, la responsabilité collective des juives et juifs suisses quant à

la politique d'Israël et même la responsabilité partielle des juives et des juifs dans l'antisémitisme. Nous lançons ici un signal d'alarme ferme et sans équivoque: si la politique et la société concèdent un certain degré d'antisémitisme comme étant «normal et inévitable», cela conduit à une dérive dangereuse et détruit les fondements mêmes d'un État démocratique.

Il appartient à la société civile de s'opposer fermement à une telle dérive. De même, les acteurs étatiques doivent eux aussi se positionner vigoureusement contre cette normalisation menaçante. La «Stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme» présentée par le Conseil fédéral constitue dans ce contexte un élément décisif. Celle-ci prévoit de regrouper les ressources et les mesures existantes ainsi que d'instaurer et d'exécuter dans le même temps de nouvelles dispositions visant à lutter contre la haine et la discrimination. Le plan d'action destiné à la mise en œuvre de cette stratégie, lequel reste à élaborer, est d'une importance cruciale. La FSCI et la GRA s'accordent sur les champs d'action définis en matière de prévention, de dialogue, de monitoring et de protection. (Les deux organisations sont prêtes à soutenir la Confédération dans la mise en œuvre et à apporter leur expertise. L'objectif doit être de lutter efficacement contre l'antisémitisme – à l'instar de toute autre forme de discrimination et de haine – dans notre société.

Les résultats de l'enquête menée en 2024 par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) auprès de la communauté juive le confirment: les personnes juives évitent de porter publiquement des signes de leur religion et renoncent à fréquenter des lieux ou de participer à des événements où elles pourraient être victimes d'hostilités. Bon nombre de juives et de juifs se sentent ainsi exclus des espaces sociaux. Cette évolution ne doit pas seulement nous faire réfléchir!

L'antisémitisme en Suisse se maintient à un niveau nettement plus élevé qu'avant le 7 octobre 2023. L'État et la société civile devront continuer à travailler avec un engagement fort et des ressources humaines et financières adéquates pour réduire les incidents antisémites et faire reculer durablement l'antisémitisme en tant que tel.

**Ralph Friedländer, président de la FSCI,
et Zsolt Balkanyi-Guery, président de la GRA**



Signaler un incident antisémite



Avez-vous vécu ou observé un incident antisémite?

Avez-vous découvert un message antisémite sur les réseaux sociaux?

Contactez-nous via

+41 43 305 07 77

incident@swissjews.ch

swissjews.ch/signalerincident

[Signaler un incident](#)

Peuvent être signalés auprès de l'antenne de la FSCI, les incidents antisémites personnellement vécus ou observés en Suisse alémanique, italienne ou rhéto-romane. Ce peut être des agressions physiques et des insultes, des graffitis, des lettres et des messages ou des articles et des commentaires trouvés sur Internet et dans les médias sociaux. Nous analysons et catégorisons ces incidents et conseillons les personnes concernées.

Même si vous n'avez pas l'assurance qu'il s'agisse d'un incident antisémite, vous pouvez nous contacter. Nous vous aiderons volontiers à le définir.



Tableau synoptique

177

Incidents
(monde analogique)

dont

5

Voies de fait

42

Insultes

80

Propos

28

Graffitis

3

Déprédations

10

Postures

9

Affiches/banderoles

Au moins 37,3% en lien
direct avec la guerre au
Proche-Orient

2185

Incidents
(en ligne)

dont

42%

Théories du complot

39,3%

Antisémitisme général

12,4%

Antisémitisme
en lien avec Israël

6,3%

Négation ou
banalisation de la Shoah

Au moins 24% en lien
direct avec la guerre
au Proche-Orient



1. Analyse générale

Antisémitisme dans le monde réel

Le nombre d'incidents antisémites dans le monde réel a diminué de près de 20% en 2025. Ainsi, 177 incidents ont été recensés (2024: 221). Toutefois, le niveau reste environ trois fois plus élevé qu'avant les attentats terroristes du 7 octobre 2023 (2022: 57). Au cours de l'exercice sous revue, 5 voies de fait ont été signalées (2024: 11). Le nombre d'insultes, s'élevant à 42, est resté inchangé. Parallèlement à la baisse du nombre d'incidents, on observe une baisse du nombre de propos antisémites, avec 80 recensés (2024: 103). Un net recul a été constaté pour les graffitis: 28 incidents ont ainsi été recensés en 2025 (2024: 44). Le nombre de postures (10) et d'affiches et de banderoles (9) est resté inchangé. En outre, 3 déprédations ont été signalées à la FSCI au cours de l'exercice sous revue (2024: 2).

La guerre au Proche-Orient est restée le principal déclencheur d'incidents antisémites. Dans 37,3% des cas, un lien direct a pu être établi. Par rapport à 2024 (44,8%), cette part a légèrement diminué. Dans de nombreux cas, les motivations des responsables des faits ne sont pas connues, ce qui pourrait donner lieu à un chiffre beaucoup plus élevé.

Les propos avancés dans les insultes et les déclarations sont restés largement inchangés par rapport à 2024: l'affirmation selon laquelle les juives et les juifs suisses seraient co-responsables de la guerre ainsi que des actions et de la politique d'Israël, de même que l'exigence selon laquelle les personnes juives doivent se justifier ou se distancier de cette politique. Sans action de leur part, elles n'auraient pas à s'étonner de la montée de l'antisémitisme. On leur attribue ainsi une part de responsabilité dans l'antisémitisme. Ces affirmations sont manifestement fausses et relèvent d'un discours antisémite qui ne date pas d'hier.

Comme ces dernières années, il faut présupposer des cas non recensés, en particulier pour ce qui est des insultes et des propos, car certains incidents ne sont vraisemblablement toujours pas signalés à la FSCI ou à la police. Ce problème concerne toutes les enquêtes basées sur des signalements volontaires.

L'antenne de signalement de la FSCI a reçu plus de 450 signalements au cours de l'année sous revue. Après un examen minutieux de tous les doublons et sur la base de la définition de l'IHRA (cf. chapitre 9.2.4), l'antenne de signalement a finalement recensé 214 incidents antisémites avérés. Parmi ceux-ci, 114 ont eu lieu dans le monde réel et 70 en ligne.

Après un examen approfondi, un peu plus de la moitié des signalements n'ont pas pu être pris en compte. Ce ratio montre deux choses: d'une part, de nombreuses personnes signalent des incidents qu'elles considèrent comme antisémites. D'autre part, il existe des différences entre la perception subjective et les critères de définition. En ce qui concerne Israël en particulier, de nombreux graffitis, tracts et slogans ont été signalés, qui ne peuvent pas être classés comme antisémites selon la définition de l'IHRA.

La FSCI a elle-même recensé 33 autres incidents antisémites: il s'agissait notamment de courriers électroniques ou postaux envoyés directement à la FSCI, ou encore de propos recensés dans les médias.

Dans plus de la moitié des cas, il est difficile, voire impossible, d'attribuer les auteurs d'incidents antisémites dans le monde réel à un milieu particulier. Les incidents attribuables se répartissent entre les milieux connus: l'extrême droite, l'extrême gauche, les musulmans ou islamistes, le «milieu de la société» et le camp radical pro-palestinien. L'attention reste clairement focalisée sur le camp radical pro-palestinien, composé de personnes d'extrême gauche et de musulmans.



Antisémitisme en ligne

Depuis deux années sous revue, la FSCI utilise un logiciel de recherche spécial pour le monitoring en ligne. Celui-ci recherche des termes spécifiques sur les plateformes de réseaux sociaux, dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne et sur les sites Internet accessibles au public (par exemple mots de code connus pour «les juifs») et détecte si les articles proviennent de Suisse. Les résultats sont ensuite examinés individuellement par le personnel de la FSCI et évalués pour déterminer s'ils peuvent être considérés comme antisémites au sens de la définition de l'IHRA. Grâce à cette innovation méthodologique, il est possible de comparer les incidents en ligne entre 2024 et 2025. En revanche, il n'est pas possible d'effectuer des comparaisons avec les années précédentes. Sur les plateformes d'images et de vidéos telles qu'Instagram et TikTok, seuls les commentaires des publications initiales peuvent être analysés.

Au cours de l'exercice sous revue, la FSCI a enregistré 2185 incidents en ligne grâce à son propre monitoring, mais aussi grâce à des signalements (2024: 1596), soit une augmentation de 36,9%. La majeure partie d'entre eux, soit 1445 incidents (2024: 890) concerne l'application de messagerie Telegram. La part de Telegram dans les incidents en ligne a ainsi nettement augmenté. On constate une très faible modération des commentaires haineux sur Telegram. Les théories du complot antisémites énoncées de manière codée ou non codée, mais aussi la haine ouverte contre les juives et les juifs, sont tolérées et diffusées, en particulier dans les groupes connus de la subculture hostile à l'État et à la société et enclins aux théories complotistes.

Le deuxième plus grand nombre d'incidents antisémites dans le monde numérique se retrouve dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne. Ce sont 380 incidents (2024: 300), répartis sur 12 publications, qui ont été enregistrés ici. Les journaux des grandes en-

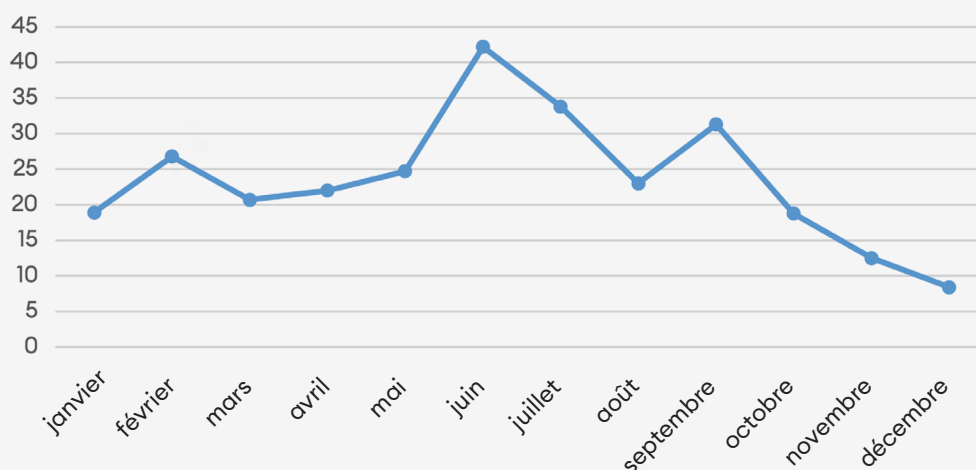
treprises de médias Tamedia et CH Media ont été regroupés, car les commentaires sont apparus dans tous les titres de ces entreprises. Le nombre encore élevé de commentaires antisémites révèle des lacunes dans les mécanismes de modération existants. Certains contenus ouvertement antisémites ont été publiés mais n'ont été retirés qu'après plusieurs heures. Cela indique que les procédures de contrôle et d'intervention existantes ne sont pas efficaces de manière continue. Pour une modération plus efficace, il est nécessaire d'identifier plus tôt les contenus clairement antisémites. Par ailleurs, appliquer de manière pertinente les directives de modération suppose que les modérateurs connaissent les codes antisémites ainsi que les théories courantes du complot antisémite.

Des posts et des commentaires antisémites provenant de Suisse ont été trouvés sur presque toutes les plateformes de réseaux sociaux connues: sur Instagram (2025: 138, 2024: 51), Facebook (2025: 65, 2024: 40), TikTok (2025: 27, 2024: 103), X (2025: 17, 2024: 94), dans les commentaires de vidéos YouTube (2025: 16, 2024: 34) ainsi que sur différents sites Internet (2025: 90, 2024: 81), ces derniers concernant principalement des articles dits de «médias alternatifs». Les raisons de la forte baisse des incidents sur X et TikTok n'ont pas pu être clairement identifiées.

Comme les années précédentes, la GRA et la FSCI ont également cherché à déterminer en 2025 si les incidents avaient un lien direct avec des déclencheurs aux effets à long terme (cf. chapitre 2.3). Un lien direct avec la guerre au Proche-Orient a pu être établi pour 24% des publications et commentaires antisémites (2024: 28,3%). Cependant, il est probable que davantage d'incidents soient liés à ce thème, en raison de l'atmosphère publique influencée par la guerre, et ce même en Suisse. La répartition mensuelle montre clairement cette corrélation. En juin 2025, en raison de la guerre entre Israël et l'Iran, près de la moitié des incidents de ce mois-ci avaient un lien direct avec le conflit au Proche-Orient. Depuis le cessez-le-feu dans la bande de Gaza en octobre,



Part des incidents antisémites en ligne ayant un lien direct avec le conflit au Proche-Orient



cette proportion n'a cessé de diminuer.

4,25% des incidents étaient directement liés à la guerre en Ukraine (2024: 7%). Ce conflit était moins présent dans les médias en 2025 qu'au début de la guerre, mais il a continué à propager des théories du complot antisémites. La thématique du coronavirus n'avait presque plus d'incidence. Seul 0,9% des incidents y était encore directement lié (2024: 1%).

Dans de nombreux cas, il n'est pas possible de classer politiquement les auteurs de messages et de commentaires antisémites. Les informations ne proviennent que de manière isolée des noms d'utilisateur ou des contenus des articles. Les chiffres sont par conséquent trop faibles pour permettre une évaluation statistique pertinente. Les classifications possibles indiquent toutefois les milieux connus: l'extrême droite, l'extrême gauche, les musulmans ou les islamistes, le «centre de la société», la subculture conspirationniste et anti-étatique et le camp radical pro-palestinien.

Catégorie Théories du complot

Les théories du complot antisémites continuent de représenter la plus grande des quatre catégories de contenu. Ce sont 42% des incidents en ligne qui ont pu être attribués à cette catégorie (2024: 42%). La théorie du complot la plus répandue reste de loin la théorie dite des Khasars, qui a gagné en importance depuis 2022. Celle-ci affirme que les juives et les juifs ashkénazes d'Europe de l'Est ne descendent pas des juives et juifs expulsés de l'ancien Israël, mais du peuple turc nomade des Khazars, qui ont fondé un empire dans le Caucase du Nord au VIIe siècle et se sont convertis au judaïsme. Une partie importante de la population israélienne, et en particulier la génération fondatrice de l'État d'Israël, est d'origine ashkénaze. S'ils ne descendaient pas de la population originelle de l'ancien Israël, selon la logique de la théorie, ils n'auraient pas le droit de s'établir dans ce territoire. Cette

argumentation vise par conséquent à priver Israël de son droit à l'existence. De plus, les termes «Khazars» ou «mafia khazare» sont souvent utilisés comme mots de code pour désigner les «juifs». On affirme également que les «Khazars» contrôlèrent les gouvernements, les banques et les médias, véhiculant ainsi le «complot juif mondial» classique. Dans le même temps, cette sémantique permet de prendre de la distance par rapport à l'accusation d'antisémitisme: la critique ne serait pas dirigée contre des «juifs», mais contre des «Khazars», qui seraient présentés comme de «faux juifs».

Selon une autre théorie du complot, les «sionistes» auraient financé Adolf Hitler et les nazis et les auraient incités à la Shoah. Le but de cette théorie était de culpabiliser l'Europe et de permettre ensuite la création de l'État d'Israël.

Une variante veut qu'Adolf Hitler soit en réalité un membre de la famille Rothschild. En outre, les «juifs» ou les «sionistes» sont tenus pour responsables d'une multitude d'autres évolutions. On leur attribue notamment le fait d'être à l'origine de tout ce qui menace la «famille traditionnelle», comme le féminisme, l'«idéologie LGBTQ» ou encore la pornographie. On prétend également qu'ils ont dirigé l'immigration de masse vers l'Europe dans le but d'«exterminer la race blanche». Ils sont également accusés d'avoir organisé des attentats afin d'assurer leur prétendue domination.

Catégorie Antisémitisme en lien avec Israël

Parmi les incidents en ligne, 12,4% ont pu être classés dans la catégorie «Antisémitisme en lien avec Israël» (2024: 16,7%). En réalité, 24% ont un lien direct avec la guerre au Proche-Orient. De nombreux cas peuvent être classés dans d'autres catégories. Ainsi, dans les catégories «Théories du complot» ou «Négation de la Shoah», on trouve également des cas en rapport avec la guerre au Proche-Orient.

Lorsque des juives et juifs suisses sont rendus responsables de la guerre ou de la politique d'Israël ou sont désignés de manière générale comme des Israéliens ou Israéliennes, cela relève de la catégorie «Antisémitisme général». Cela est interprété comme l'expression du préjugé traditionnel selon lequel les juives et juifs ne seraient pas de «vrais» Suisses, mais engagés dans une prétendue «cause juive».

En 2025, l'antisémitisme en lien avec Israël s'est surtout manifesté dans la représentation des Israéliens, fondée sur des stéréotypes antisémites classiques: ils seraient assoiffés de sang et tueraient délibérément des enfants. Les Israéliennes et Israéliens auraient le droit de faire ce qu'ils veulent puisque les «juifs» ou les «sionistes» contrôlèrent les gouvernements d'Europe et des États-Unis. La presse occidentale rendrait compte de la guerre en prenant parti, car Israël, les «juifs» ou les «sionistes» domineraient les médias. Il est également devenu fréquent de comparer Israël et le gouvernement israélien au nazisme, et d'affirmer qu'Israël commettrait un «nouvel holocauste» à l'encontre des Palestiniennes et Palestiniens.

Le slogan «From the river to the sea, Palestine will be free» continue également d'être scandé régulièrement lors de manifestations et se retrouve sur des banderoles, des pancartes, des dépliants et des graffitis. Cependant, la «liberté» postulée pour la Palestine a dans de nombreux cas un niveau d'importance problématique qui est souvent occulté dans le discours public. «From the river to the sea» n'est pas seulement un slogan critique envers l'État israélien, mais aussi généralement antisémite. Cette constatation s'appuie sur la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. Ce qui est déterminant ici, c'est la signification que le slogan implique et les exigences qu'il formule. Le «fleuve» et la «mer» auxquels il est fait référence sont le Jourdain et la Méditerranée. Entre les deux se trouvent aujourd'hui l'État d'Israël, la Cisjordanie et la bande de Gaza. L'État palestinien proposé, qui s'étendrait du



Jourdain à la Méditerranée, est envisagé sans Israël, voire, dans les cas extrêmes, en l'anéantissant. Cela prive l'État juif du droit d'exister. Dans un deuxième temps, il faut considérer les conséquences de cette revendication. Près de 7 millions de juives et de juifs vivent en Israël et leur sécurité est étroitement liée à l'État d'Israël. De nombreuses personnes juives de la diaspora considèrent également Israël comme un «lieu sûr» où elles peuvent trouver refuge en cas d'urgence. La négation du droit à l'existence d'Israël, au regard de ses conséquences pour des millions de juives et de juifs, a une dimension existentielle et fait écho à une histoire d'expulsion et d'extermination. Elle constitue donc un appel implicite à la violence. Le Hamas utilise également ce slogan. Dans sa charte de 2017, il appelle par ailleurs explicitement à l'anéantissement d'Israël.

Il est important de souligner que toutes les critiques à l'encontre d'Israël, du gouvernement israélien ou des actions militaires contre le Hamas ne doivent pas être considérées comme antisémites (cf. chapitre 9.2.4). Si ces critiques sont de même nature que celles formulées à l'encontre d'autres États démocratiques, elles ne sont pas contestables au sens de la définition de l'IHRA. Le slogan «Free Palestine» ainsi que les insultes vulgaires adressées à Israël ne sont pas antisémites en soi, mais le deviennent généralement lorsqu'ils servent le récit de l'amalgame «juifs = Israéliens», par exemple lorsque «Free Palestine» est tagué sur une synagogue ou s'adresse à des personnes juives. De même, les accusations d'apartheid et de génocide à l'encontre d'Israël ainsi que l'appel à «Globalize the Intifada» ne sont pas analysées séparément, mais dans le contexte du propos.

Catégorie Négation et banalisation de la Shoah

Dans cette catégorie de contenu, 136 incidents ont été recensés au cours de l'année sous revue (2024: 96). Avec une part de 6,3%,

elle reste la plus petite des quatre catégories de contenu (2024: 6%). Il a par exemple été contesté que 6 millions de juives et de juifs aient été assassinés ou que des camps d'extermination avec des chambres à gaz aient existé. Contrairement à 2024, après le décès d'une célèbre négationniste qui avait agi comme un déclencheur, il n'y a pas eu d'autre événement similaire au cours de l'exercice sous revue. Cependant, les groupes de discussion sur Telegram continuent de diffuser régulièrement des textes et des vidéos qui nient ouvertement l'assassinat de 6 millions de personnes.

La banalisation de la Shoah comprend notamment des commentaires et des publications contenant des plaisanteries de mauvais goût ou des déclarations selon lesquelles, par exemple, les camps de concentration «n'ont pas été si terribles que ça». L'affirmation, largement répandue, selon laquelle un holocauste serait en cours dans la bande de Gaza est également considérée comme une banalisation de la Shoah.

Parmi les 136 incidents de cette catégorie de contenu, on en compte 50 qui nient la Shoah et 86 qui la banalisent.

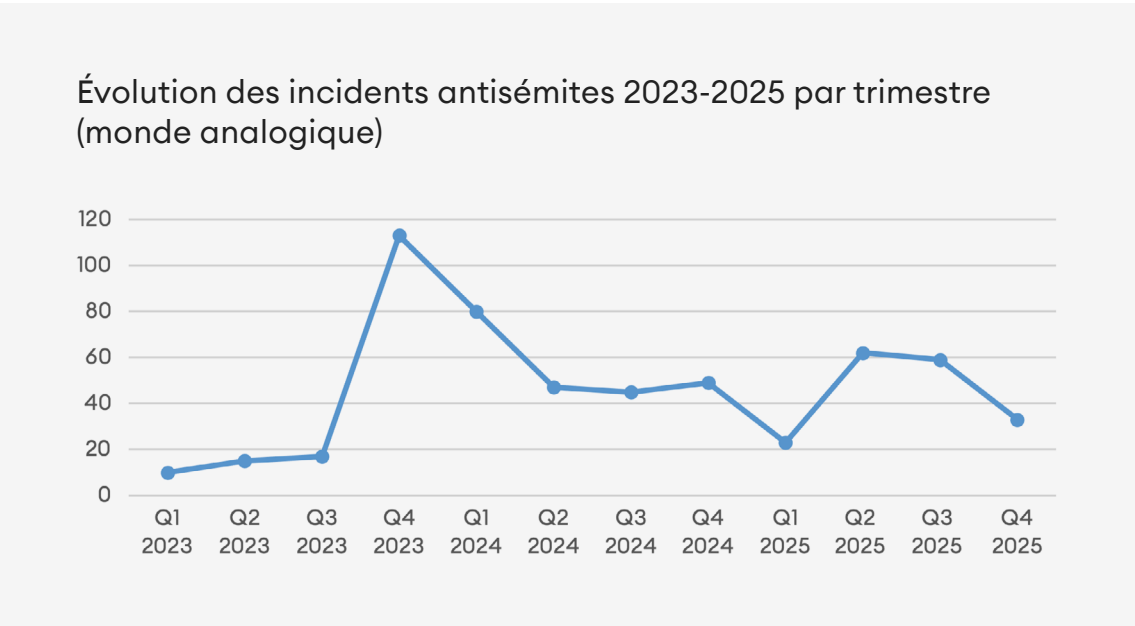
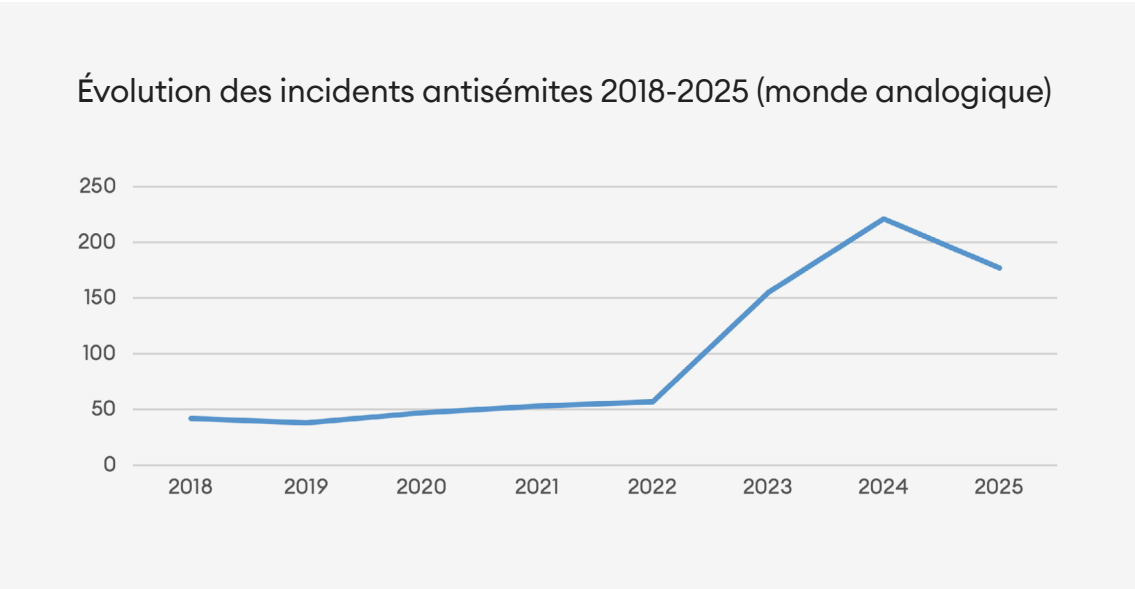
Le déni et la banalisation de la Shoah sont avant tout un phénomène en ligne. Dans le monde réel, seuls 8 incidents de cette catégorie ont été enregistrés. Parmi ceux-ci, il y avait deux graffitis, trois déclarations et trois e-mails/lettres.



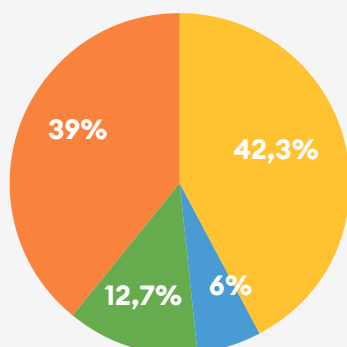
2. Statistiques

2.1 Incidents de l'année 2025 en Suisse alémanique, italienne et rhéto-romane

Évolution chronologique des incidents antisémites



Répartition des incidents en fonction du contenu

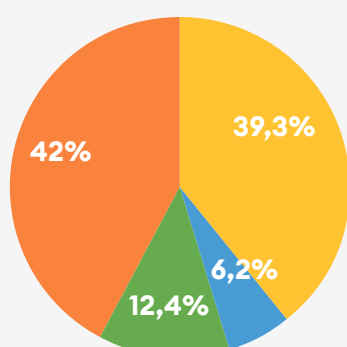
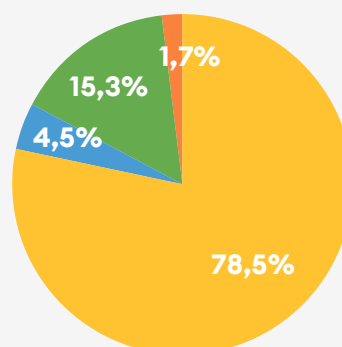


Répartition en fonction du contenu (tous incidents)

- Antisémitisme général **42,3%**
- Négation et banalisation de la Shoah **6%**
- Antisémitisme en lien avec Israël **12,7%**
- Théories complotistes antisémites **39%**

Répartition en fonction du contenu (monde analogique)

- Antisémitisme général **78,5%**
- Négation et banalisation de la Shoah **4,5%**
- Antisémitisme en lien avec Israël **15,3%**
- Théories complotistes antisémites **1,7%**

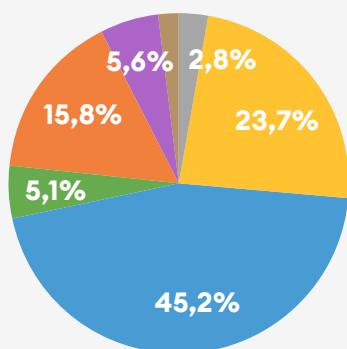


Répartition en fonction du contenu (en ligne)

- Antisémitisme général **39,3%**
- Négation et banalisation de la Shoah **6,2%**
- Antisémitisme en lien avec Israël **12,4%**
- Théories complotistes antisémites **42%**



Répartition des incidents en fonction de la forme

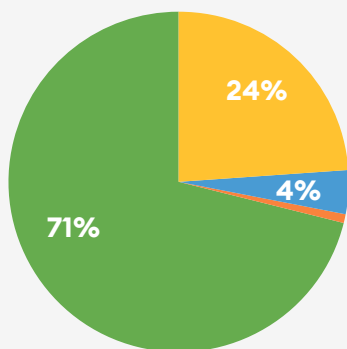
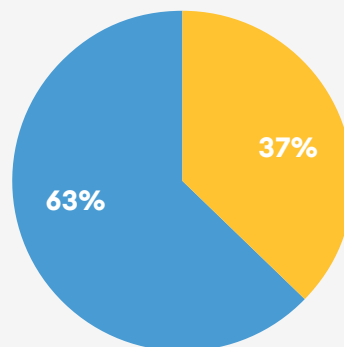
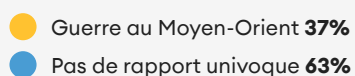


Répartition en fonction de la forme (monde analogique)

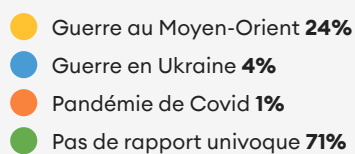


Répartition en fonction d'un lien établi avec l'un des principaux déclencheurs

Répartition des liens évidents avec la guerre au Proche-Orient (monde analogique)



Répartition selon les déclencheurs aux effets à long terme (en ligne)

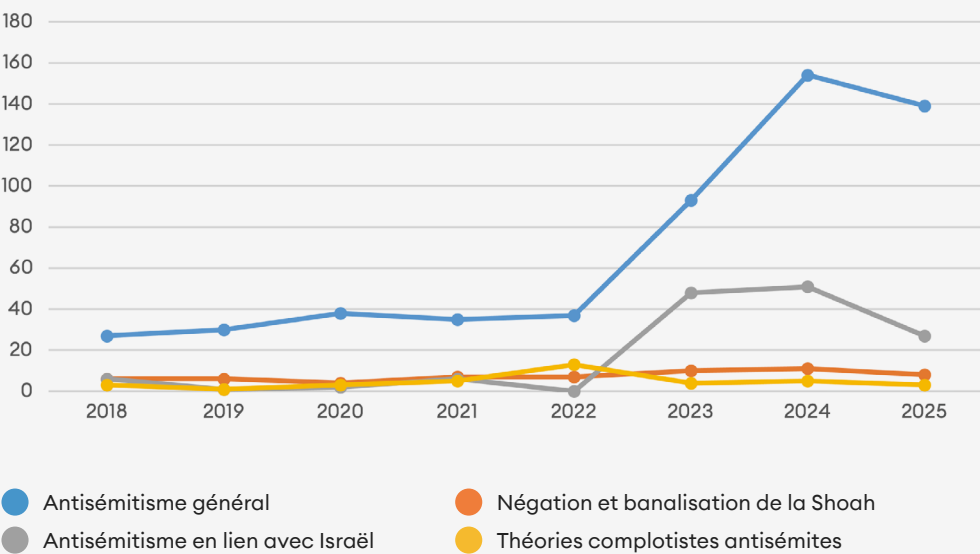


Comparaison mensuelle de tous les incidents survenus au cours des années 2024 et 2025

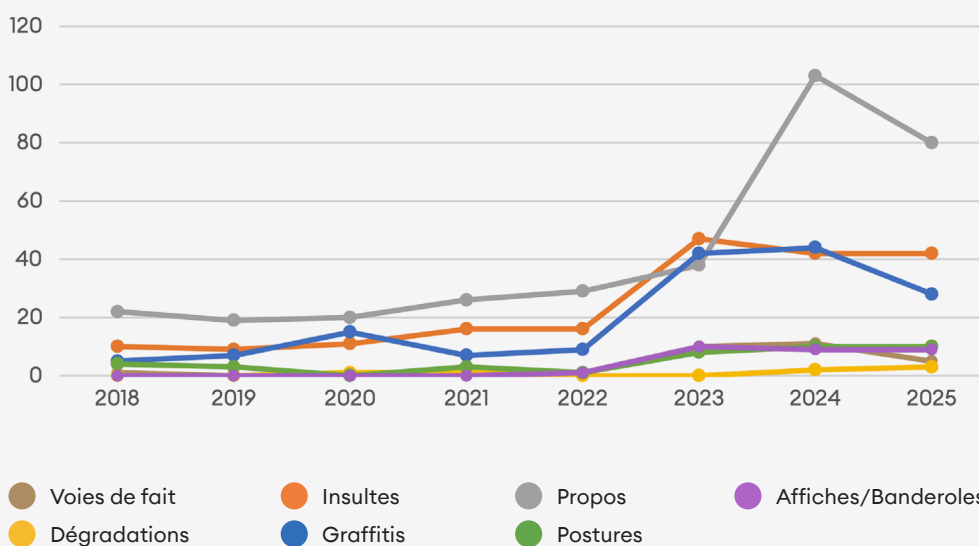
Mois	Ensemble des incidents		dont actes		dont envois		dont incidents en ligne	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Janvier	166	180	3	16	4	5	159	159
Février	174	162	6	16	0	18	168	128
Mars	213	129	6	15	4	10	203	104
Avril	165	140	8	3	7	4	150	133
Mai	240	167	16	11	9	12	215	144
Juin	266	136	16	11	6	6	244	119
Juillet	163	115	13	11	17	3	133	101
Août	240	142	16	10	2	3	222	129
Septembre	187	124	4	10	7	8	176	106
Octobre	167	209	6	13	1	9	160	187
Novembre	186	171	9	11	1	2	176	158
Décembre	195	142	14	14	2	0	179	128
Total	2362	1817	117	141	60	80	2185	1596

Évolution chronologique des incidents depuis 2018

Évolution chronologique en fonction du contenu (monde analogique)



Évolution en fonction de la forme (monde analogique)



Répartition des incidents par canton (monde analogique)

	Voies de fait	Insultes	Propos	Graffitis	Dégradations	Postures	Envois	Affiches	Total
Zurich	1	14	17	15	1	5	40	6	99
Bâle-Ville		4		1		4	4	1	14
Berne		3	4	3		1		2	13
Grisons	2	1	4	2			1		10
Lucerne	2	2	1				3		8
Saint-Gall				4					4
Argovie		1	1	1					3
Valais			2						2
Tessin					2				2
Schaffhouse		1							1
Schwytz			1						1
Thurgovie			1						1

Tous les incidents n'ont pas pu être attribués avec précision à une zone géographique. Par conséquent, le total indiqué ne correspond pas au nombre total d'incidents survenus dans le monde analogique.



2.2 Les incidents en ligne

Saisie des incidents en ligne

Depuis le début de l'année 2024, la FSCI utilise un logiciel de recherche spécial pour le monitoring en ligne. Celui-ci recherche des termes spécifiques sur les plateformes de réseaux sociaux, dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne et sur les sites Internet et détecte également si les publications proviennent de Suisse. Les contenus identifiés sont ensuite évalués individuellement par le personnel de la FSCI pour déterminer s'ils peuvent être classés ou non comme antisémites au sens de la définition de l'IHRA. Ce type de monitoring permet d'obtenir une meilleure représentation de l'antisémitisme en ligne en Suisse.

Répartition des incidents en ligne

Le tableau suivant montre sur quelles plateformes les incidents en ligne ont été enregistrés. Il convient de noter qu'en ce qui concerne les organes de presse («Weltwoche», «Tamedia», etc.), seuls les incidents apparaissant dans les colonnes de commentaires des sites Internet des organes en question ont été pris en compte. Les commentaires sur les articles publiés sur les réseaux sociaux sont comptabilisés dans la plateforme de réseaux sociaux concernée.

Répartition des incidents en ligne selon les plateformes

	Telegram	Weltwoche	Instagram	Tamedia	Webseiten	Facebook	TikTok	Inside Paradeplatz	msn.ch	Twitter	YouTube	Blick	20 Minuten	Nau	Autre	Total
Janvier	109	13	10	1	6	6	5	0	3	1	1	0	0	3	2	160
Février	124	16	3	4	8	4	4	0	0	0	1	0	0	0	3	167
Mars	145	9	9	5	9	5	1	1	0	1	0	6	3	1	8	203
Avril	108	14	1	7	5	4	8	0	1	0	0	0	0	1	1	160
Mai	132	14	21	12	9	5	3	10	4	0	0	0	0	3	2	215
Juin	173	27	3	13	7	1	2	5	3	0	4	0	3	1	2	244
Juillet	72	12	2	18	9	2	0	2	4	3	0	0	5	0	4	133
Août	80	16	77	16	10	7	1	1	0	2	7	0	1	1	3	222
Septembre	105	29	2	6	13	6	0	0	0	2	1	5	3	2	2	176
Octobre	99	8	5	7	5	18	0	0	2	6	1	2	0	3	4	160
Novembre	151	2	2	3	5	1	0	0	2	1	0	5	1	0	3	176
Décembre	147	9	3	5	4	6	3	0	0	1	1	0	0	0	0	179
Total 2025	1445	169	138	97	90	65	27	19	19	17	16	18	16	15	34	2185
Pourcentages	66,1%	7,7%	6,3%	4,4%	4,1%	3,0%	1,2%	0,9%	0,9%	0,8%	0,7%	0,8%	0,7%	0,7%	1,6%	100,0%

«Autres» comprend des commentaires issus de «CH Media» (13), «Watson» (11), «WhatsApp» (5), «LinkedIn» (2), et «Südostschweiz» (1), «tio.ch» (1) et «NZZ» (1).

2.3 Déclencheurs

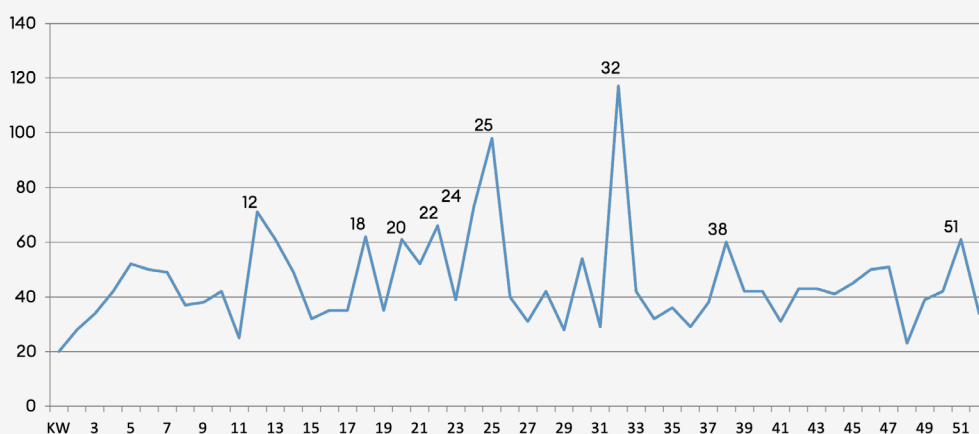
On entend par «déclencheurs» ou «triggers» des événements entraînant, sur une période limitée (généralement quelques jours) une augmentation massive du nombre d'incidents antisémites. Ils peuvent avoir pour origine des événements internationaux (par exemple en lien avec le Proche-Orient) ou nationaux (votations, procès, incidents antisémites, etc.) soit encore des faits relatés par les médias.

Depuis quelques années, les «déclencheurs aux effets à long terme» gagnent en importance. Ces événements sont constamment à l'origine directe ou indirecte d'incidents antisémites. Tout a commencé avec la pandémie de coronavirus, suivie de la guerre en Ukraine et, depuis le 7 octobre 2023, des répercussions de la guerre au Proche-Orient. Il y a certes encore des déclencheurs mineurs, qui ont parfois entraîné des changements clairs dans le diagramme, mais qui sont parfois aussi passés

inaperçus. En 2025, il s'agissait notamment de la Journée de commémoration de l'Holocauste le 27 janvier, d'un article sur le projet de mémorial suisse pour les victimes du nazisme, d'un incident antisémite à Lucerne, d'une manifestation pro-Palestine qui a dégénéré à Berne, d'un incident antisémite au Vatican et, comme chaque année, du 11 septembre.

- Le pic observé en semaine 12 peut être attribué à deux facteurs déclencheurs: la publication du rapport sur l'antisémitisme de 2024 et la publication de documents relatifs à l'assassinat du président américain John F. Kennedy, ce qui a entraîné une diffusion accrue des récits complotistes.
- Au cours des semaines 18 et 20, le concours Eurovision de la chanson à Bâle ainsi que les manifestations dénonçant la participation d'Israël ont entraîné une augmentation du nombre d'incidents antisémites.

Nombre de tous les incidents ventilés selon les semaines du calendrier



- Le pic survenu au cours de la semaine 22 ne peut être attribué à aucun événement déclencheur particulier.
- La «guerre des douze jours» entre Israël et l'Iran a eu lieu au cours des semaines 24 et 25.
- Un article publié sur Instagram par le journal «Blick» au sujet de trois agressions à caractère antisémite contre des touristes prétendument juifs à Davos a donné lieu à 76 commentaires antisémites, ce qui en fait la plus forte augmentation de l'année au cours de la semaine 32.
- Le pic survenu au cours de la semaine 38 ne peut être attribué à aucun événement déclencheur particulier.
- Au cours de la semaine 51, l'attentat contre une fête de Hanouka à Sydney a provoqué une augmentation du nombre de commentaires antisémites.

Il est frappant de constater que les incidents antisémites, notamment dans le monde réel, déclenchent des commentaires antisémites sur Internet. Ceux-ci s'appuient souvent sur l'idée que les «juifs» seraient eux-mêmes responsables des agressions physiques ou des injures qu'ils subissent en raison de leur comportement ou de la guerre au Proche-Orient.

3. Les incidents les plus graves

Voies de fait

- En février, à Lucerne, un homme agresse un homme prétendument juif dans la rue. L'agresseur insulte la victime et lui porte des coups au visage.
- En mai, à Zurich, une jeune femme juive orthodoxe reçoit des jets de pierres.

- En juillet, l'auteur présumé des faits à Davos attaque des touristes juifs orthodoxes à trois endroits différents. Il bouscule, insulte et crache sur les victimes.

Déprédations

- En décembre, dans deux villes du canton du Tessin, des ménorahs installées sur la voie publique sont volées et détruites.

Insultes

- En février, à Lucerne, un homme insulte un homme prétendument juif dans la rue. L'agresseur fait également plusieurs fois le salut nazi.
- En mars, dans une école du canton de Zurich, une élève insulte sa camarade juive en la qualifiant de «sale juive». De plus, elle affirme que les juives et les juifs font un drame de tout.
- En mars, dans le canton de Schaffhouse, deux jeunes insultent un homme portant une kippa de «sale juif» et crachent sur le sol devant lui.
- En octobre, dans une école du canton de Zurich, les camarades de classe d'une élève juive font à plusieurs reprises le salut nazi, crient «Kill the Jews» et se qualifient eux-mêmes de «Jewhunter».
- En novembre, sur le sentier de randonnée de l'Uetliberg, un homme hurle sur deux hommes juifs orthodoxes en arabe et en allemand, notamment en criant «Yahud» («juif» en arabe), «Du Ratte» («sale rat») et «Free Palestine».
- En décembre, un cycliste insulte les participants à un enterrement devant le cimetière juif de Bâle en les qualifiant de «sales juifs».



Propos

- En juin, un joueur romand déclare lors d'un tournoi de tennis dans le canton de Zurich: «Je ne supporte plus les Suisses allemands, ils sont une race sale, comme les juifs.»
- En juillet, un hôte d'un restaurant argovien dit aux clients qu'il n'accepte que l'argent liquide. Il ne prend plus les cartes de crédit ni l'application de paiement Twint, car il ne veut rien avoir à faire avec ce «système de juifs.»
- En août, un hôtel du canton des Grisons refuse des touristes juifs. L'employée de l'hôtel dit ouvertement: «Nous ne louons pas de chambres à des juifs.»
- En septembre, un passager d'un train régional du canton de Thurgovie s'empare du système d'annonce et dit à deux reprises via les haut-parleurs: «Bonsoir, nous haïssons les juifs.»
- En novembre, le propriétaire d'une épicerie casher reçoit un appel anonyme d'une jeune fille qui lui dit: «Hitler a encore assez de gaz pour toi.»
- Que ce soit dans la rue ou dans les transports publics, les personnes juives orthodoxes entendent souvent: «Free Palestine.»

Envois

- En juillet, un hôtel casher de Davos reçoit une lettre menaçant d'exécuter deux ou trois «sales putains de juifs».
- En juillet, une communauté juive de Zurich reçoit une lettre l'accusant de complicité de meurtre et d'expulsion de civils dans la bande de Gaza, à moins qu'elle ne s'y oppose publiquement.
- Au cours de l'année, la FSCI reçoit des dizaines d'e-mails et de lettres d'injures et de déclarations antisémites.

Graffitis

- En avril, plusieurs croix gammées et runes SS ainsi que les slogans «Heil Hitler», «Contre les crimes d'Israël» et «Pro Palestine» sont découverts dans un passage souterrain à Bâle.
- En avril, la porte des toilettes d'un train de Zurich est taguée de menaces à la bombe contre des juifs.
- En juin, une croix gammée est gravée sur une colonne à l'entrée d'une synagogue de Zurich.
- En juin, l'inscription «Brûlez les juifs!» est écrite sur la porte d'un local à vélos public à Zurich.
- En décembre, on peut lire sur le mur d'une gare de Zurich «Les Suisses vous défendent, n'achetez pas chez les juifs!»



4. Contribution de Monika Schwarz-Friesel: pourquoi il ne faut pas comparer l'antisémitisme au racisme – une telle assimilation entrave la lutte contre la haine des juifs

Depuis des années, un grand nombre d'activités institutionnelles, de projets, de débats publics et de discours politiques ont véhiculé l'affirmation inadmissible, car historiquement et empiriquement fausse, que l'antisémitisme est une forme de racisme. Par conséquent, de nombreux efforts de sensibilisation sont assortis de thèmes et de titres supplémentaires tels que «lutte contre l'antisémitisme et le racisme». Mais cette approche est ambiguë et contre-productive, car elle gomme les caractéristiques authentiques et uniques de l'antisémitisme. Un traitement adéquat requiert en premier lieu d'établir un bon diagnostic. Ce principe fondamental qu'il faut respecter sans réserve ne s'applique pas qu'à la médecine, il est tout aussi essentiel en ce qui concerne la recherche sur l'antisémitisme. Donner une définition généralisée selon laquelle l'antisémitisme serait «la discrimination, les préjugés et le racisme», entrave d'emblée tout travail de sensibilisation.

L'antisémitisme n'est pas un préjugé parmi tant d'autres, il n'est pas synonyme de xénophobie collective générale, il n'est pas qu'un phénomène extrémiste ou marginal et il n'est pas non

plus une forme de racisme. L'antisémitisme est un système de croyance collective unique qui a le statut d'une interprétation universelle du monde avec une exigence absolue de vérité. Il est fondé sur le fantasme selon lequel les juifs sont le mal, le mal du monde et le judaïsme le contre-projet de l'humanité («les ennemis de l'humanité»). Cette théorie du complot repose également sur la croyance que les juifs veulent dominer le monde et qu'ils tirent en coulisses les ficelles de la finance, de l'économie, de la politique et des médias. Les juifs sont diabolisés comme des créatures superpuissantes, extrêmement influentes et nuisibles.

En revanche, le racisme est une idéologie qui aspire à une classification génétique de l'humanité en «races supérieures et inférieures» et qui établit l'infériorité comme étant notamment liée à la couleur de peau. Le racisme imagine donc une infériorité biologique des êtres humains, censée légitimer leur domination, leur exploitation, leur exclusion en raison de leur prétendue infériorité; l'antisémitisme fantasme une menace et une conspiration juives fondées sur un principe de supériorité. Historiquement, la haine des juifs est bien plus ancienne que le racisme. Alors que la prétendue «théorie des races» n'est apparue qu'au XIXe siècle, en particulier dans le cadre de la politique coloniale européenne, l'anti-judaïsme, né à l'origine d'une lutte religieuse pour le pouvoir et l'interprétation, empoisonne le monde depuis 2000 ans avec sa rhétorique de condamnation des juifs. Dans ce contexte, la pensée rédemptrice joue un rôle prépondérant: l'accent n'est pas mis sur la tolérance et l'exploitation, mais plutôt sur l'extinction physique ou spirituelle de l'existence juive.

Aujourd'hui, les idées racistes se retrouvent surtout dans les cercles de droite. Cependant, l'antisémitisme est un phénomène sociétal global: dans la recherche sur l'antisémitisme, nous distinguons quatre formes de l'antisémitisme actuel – de droite, de gauche, islamique et centriste, bien que seul l'antisémitisme d'ex-



trême droite et néonazi soit également associé au racisme. Les représentants des trois autres formes dominantes contestent toute attitude raciste ou se qualifient d'extrêmement antiracistes. L'antisémitisme de gauche et centriste, à tendance progressiste, insiste sur sa position pro-démocratie, non discriminatoire et antiraciste, mais laisse libre cours à ses sentiments hostiles à l'encontre des juifs dans sa haine des juifs liée à Israël.

Pour quelles raisons cette tendance à la comparaison revient-elle si souvent? Parce que les douze années de la période nazie, marquées par un antisémitisme nationaliste et raciste, sont perçues dans la conscience post-Shoah comme un prototype de la haine des juifs, parce que beaucoup de gens pensent encore instinctivement à des idéologies de droite lorsqu'on évoque la haine des juifs, tout en occultant la longue histoire de l'anti-judaïsme. À l'époque nazie, la haine des juifs et le racisme étaient étroitement liés, créant une symbiose du fantasme de la race d'une existence indigne, selon laquelle les juifs étaient réduits au rang de «race inférieure, non aryenne». Mais les nazis, eux aussi, restèrent attachés à la fois au puissant concept du mal des mondes et à l'idée rédemptrice de l'ancien anti-judaïsme, imaginant le «judaïsme mondial» comme une menace puissante qu'il fallait éradiquer pour «le bien de l'humanité». Cet antisémitisme éliminatoire a conduit à la Shoah.

L'antisémitisme fait partie d'une catégorie culturelle de pensée et de ressenti, profondément ancrée dans la conscience et la mémoire collectives. Dans l'histoire de l'humanité, la haine des juifs apparaît comme un phénomène unique, qui doit être identifié et traité en tant que tel; toute autre approche est inutile. En assimilant l'antisémitisme au racisme, on nivelle son spectre social et on marginalise ses véritables caractéristiques. Il est impossible de lutter efficacement de cette manière.

Portrait: Monika Schwarz-Friesel est professeure à l'Université technique de Berlin et responsable du département de linguistique générale. Elle mène notamment des recherches sur la manifestation verbale de l'antisémitisme actuel.

5. Contribution de Christina Späti: l'antisémitisme en Suisse – évaluation des évolutions depuis octobre 2023

La nette augmentation des propos antisémites, des graffitis, des insultes et des voies de fait depuis le 7 octobre 2023 permet de dresser plusieurs constats. Certains tabous ont été brisés, mais l'on constate également une «normalisation», une certaine habitude aux propos antisémites. Tous les phénomènes décrits ci-dessous ne sont pas nouveaux. Toutefois, alors qu'ils se limitaient à des groupes plus petits et relativement clairement définis, comme la gauche ou la droite radicale avant l'attaque perpétrée par le Hamas, ils trouvent aujourd'hui un écho favorable dans des milieux sociaux plus larges, notamment dans le «centre de la société».

Briser les tabous

Dans la plupart des sphères de la population, l'antisémitisme ne fait plus partie intégrante d'une vision du monde fermée, comme c'était la norme avant 1945. Par conséquent, certaines conditions doivent être réunies pour que des propos antisémites puissent en réalité être tenus. Depuis 1945, de tels contextes apparaissent justement à l'évocation d'Israël ou de la Shoah.



Ces conditions contextuelles permettent ensuite de briser les tabous. Au cours de l'après-guerre, l'ampleur des crimes nazis étant clairement établie et intégrée à la mémoire collective, les propos et attitudes antisémites sont devenus tabous. Cependant, s'il existe un motif, c'est-à-dire une mauvaise conduite (supposée) de la part des juifs, cela a pu et peut être interprété comme une «permission» d'exprimer des opinions antisémites.

Mots de code

Une autre stratégie pour contourner le tabou de l'antisémitisme consiste à utiliser des mots de code. Les termes «juif», «juive» ou «judaïsme» sont alors remplacés par d'autres afin d'éviter tout soupçon d'antisémitisme. Le terme «sioniste» peut être utilisé comme couverture pour y inclure un groupe plus large de juives et de juifs. En effet, «sioniste» est un terme à la définition complexe, fort d'une longue histoire, qui englobe des personnes très différentes avec des conceptions très variables de l'État d'Israël ou du judaïsme en tant que nation. Si le mot «sioniste», comme c'est parfois le cas aujourd'hui, est utilisé comme injure, il est associé à un concept anhistorique du sionisme. En se basant sur la situation actuelle au Proche-Orient, on construit une image hostile du sionisme, qui aurait été, dès le début, marqué par le génocide.

Absence de distinction entre Israël et les juives/juifs

Depuis octobre 2023, un autre phénomène prend de l'ampleur: la réticence à faire la distinction entre Israël et le judaïsme ou les juives et les juifs. Celle-ci se manifeste dans différentes situations, notamment par une prise de distance avec des institutions juives, de nature culturelle par exemple, ou par le fait de reporter des accusations à l'encontre d'Israël envers des institutions ou des personnes juives,

comme on le voit dans des graffitis réalisés sur des institutions (supposées) juives. L'idée selon laquelle les juives et les juifs devraient prendre leurs distances avec Israël ou le sionisme va dans le même sens. C'est l'expression d'une généralisation qui est également caractéristique des différentes formes de racisme.

Effets de normalisation et d'accoutumance

La disparition croissante des identifications et l'augmentation des généralisations témoignent d'une certaine «normalisation» des schémas d'argumentation, considérés comme antisémites selon toutes les définitions. On remarque un effet d'accoutumance; les limites du dicible se sont déplacées. Les réseaux sociaux jouent également un rôle important à cet égard. La réduction considérable de la complexité, les algorithmes, la présence constante du sujet et l'anonymat contribuent fortement aux effets de normalisation. Les réseaux sociaux créent un sentiment d'appartenance collectif mondialisé, dans lequel la solidarité avec la Palestine est assimilée au fait d'être «du bon côté de l'histoire». Les slogans ont une portée internationale et on ne fait plus de différence entre le contexte de la bande de Gaza, de la Cisjordanie ou de l'Europe.

Exclusions physiques

Un autre phénomène nouveau est celui des mécanismes d'exclusion physique: certains lieux, comme les institutions culturelles ou les manifestations, ne sont plus fréquentés par de nombreux juifs et juives. Il s'agit là d'un antisémitisme structurel qui a un effet sous-jacent et qui, semble-t-il, n'est pas remis en question par les autorités compétentes. Comme lorsqu'on affirme qu'il n'y a pas de place pour les «sionistes» au sein d'un endroit donné, comme une université par exemple. De même, l'identification de schémas d'interprétation antisémites n'est pas



prise au sérieux, ce qui prive les victimes d'antisémitisme de toute légitimité. Un renversement des rôles d'agresseur et de victime est ici latent: les juives et les juifs de Suisse n'auraient pas le droit de considérer certains propos ou certaines attaques comme antisémites, compte tenu des conditions déplorables qui règnent dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Des lacunes en matière d'antisémitisme

L'antisémitisme ne fait l'objet d'aucune considération notable, que ce soit dans les programmes scolaires ou dans les parcours universitaires; et le nombre d'expertes et d'experts en la matière en Suisse est extrêmement faible. Toujours est-il que depuis octobre 2023, on constate non seulement une augmentation de l'antisémitisme, mais aussi un regain d'intérêt pour celui-ci. Ce constat reste malgré tout positif, car seule la connaissance des schémas d'interprétation antisémites en partie latents, sous-jacents et dissimulés derrière des mots de code peut permettre de prendre de la distance.

Portrait: Christina Späti est professeure au département d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg (Suisse). Ses recherches portent notamment sur l'Holocauste et ses séquelles, l'antisémitisme, l'antisionisme et le mouvement des années 1968.

6. Ressenti au sein de la communauté juive après le 7 octobre 2023

Pour de nombreuses personnes juives en Suisse, l'antisémitisme n'est pas seulement un

chiffre statistique depuis le 7 octobre 2023, c'est une expérience au quotidien qui nuit au sentiment de sécurité et à l'implication sociale. Outre les incidents recensés dans les statistiques, de nombreux autres événements n'ont pas pu être qualifiés d'antisémites mais ont, dans leur ensemble, contribué à une atmosphère perçue comme pesante ou menaçante. Cette évolution s'est particulièrement manifestée dans l'environnement universitaire et culturel.

Dans le domaine universitaire, les militants pro-Palestine et anti-Israël ont organisé de nombreuses manifestations. Celles-ci étaient souvent associées à des appels à la destruction d'Israël, à des appels à la violence et à l'apologie des terroristes. Dans les groupes de discussion universitaires, les militants ont mobilisé des actions et diffusé des dépliants au contenu problématique. Ces activités ont fait naître parmi les étudiants et les professeurs juifs un climat qui a dissuadé bon nombre d'entre eux de fréquenter l'université lorsque de telles actions étaient annoncées ou mises en œuvre. Les militants ont également ciblé leurs actions sur des personnes en particulier et des événements. Un professeur juif a été agressé verbalement en ligne et un groupe de manifestants l'attendait après un cours. Les militants ont également fortement perturbé une conférence donnée par un professeur israélien de sciences naturelles, mais aussi un cours sur le thème de l'antisémitisme dispensé à l'Université de Zurich. Dans une université, des militants ont publié une liste avec les noms d'universitaires qui entretenaient des contacts académiques avec des universités israéliennes. Dans de nombreux cas, des militants ont menacé de poursuivre leurs actions jusqu'à ce que toute collaboration avec des universités, des instituts de recherche et des professeurs israéliens soit interrompue. Ces activités affectaient les contacts académiques et menaçaient la liberté scientifique dans les universités suisses.



Dans le domaine culturel également, des militants ont instauré un climat similaire à l'égard des acteurs culturels et des visiteurs. Les acteurs culturels ont été interrogés à plusieurs reprises sur leur position vis-à-vis d'Israël, une seule réponse étant considérée comme acceptable dans les faits. Les activistes ont insulté des personnes considérées comme «sionistes», c'est-à-dire celles qui n'adoptaient pas une position catégorique contre Israël, et les ont exclues des manifestations et des groupes. D'autres acteurs culturels ont aussi souvent pris leurs distances par rapport à ces individus ou n'ont manifesté aucune solidarité publique. Ils ont agi par crainte d'être eux-mêmes accusés d'être «trop favorables à Israël». Cette dynamique a touché aussi bien les acteurs culturels juifs que non juifs. Toutefois, les personnes juives concernées étaient souvent suspectées si elles ne prenaient pas activement leurs distances avec Israël. Pour les juives et les juifs passionnés de culture, il devenait de plus en plus difficile d'assister à des concerts, des représentations théâtrales ou encore des lectures. Ils devaient toujours envisager que des artistes puissent faire des déclarations pro-palestiniennes et anti-israéliennes pendant ou après les manifestations, parfois même qu'ils appellent à la violence, sans que tout cela ait aucun lien direct avec le contenu de l'événement.

Ces évolutions ne peuvent être recensées statistiquement que de manière limitée et ne concernent pas les juives et les juifs de Suisse de la même manière. Une enquête de décembre 2024 (aucune enquête de ce genre n'est disponible pour 2025) ainsi que de nombreux retours provenant de l'entourage de la FSCI et de la GRA révèlent toutefois que bon nombre de personnes de la communauté juive perçoivent cette ambiance comme pesante. Elles dissimulent leur identité juive, renoncent au port de symboles religieux et se sentent exclues de certains espaces sociaux.

7. La sécurité de la communauté juive en Suisse

Bien qu'un cessez-le-feu soit actuellement en vigueur dans la guerre de Gaza, le massacre du 7 octobre 2023 ainsi que les conflits au Proche-Orient continuent d'aggraver la situation sécuritaire déjà précaire. On ne peut pas parler d'une trêve en ce qui concerne la sécurité. Des attentats tels que ceux perpétrés contre une fête de Hanouka à Sydney ou contre une synagogue à Manchester témoignent de manière exemplaire de la vulnérabilité de la communauté juive face aux individus radicalisés et aux groupes extrémistes.

Ces actes sont également synonymes d'une évolution que l'on observe depuis plus de dix ans: en Europe, en Australasie et aux États-Unis, des attaques ciblées et répétées ont été perpétrées contre des individus juifs et des institutions juives. Il s'agit notamment de l'attentat contre le Musée Juif de Belgique situé à Bruxelles, une synagogue de Copenhague, une école juive de Toulouse, un supermarché casher de Paris, une synagogue de Halle et des synagogues de Pittsburgh et San Diego. Cette série montre clairement qu'il ne s'agit pas d'un phénomène passager, mais bien d'un risque permanent et réel pour la sécurité.

Dans ce contexte, la situation en Suisse doit également être évaluée. Le niveau de violence antisémite est en hausse et la dynamique très tendue liée aux conflits au Proche-Orient ont des répercussions au sein même de la société suisse. Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) qualifie cette dynamique de dangereuse et estime que les institutions juives et israéliennes ainsi que les personnes sont extrêmement menacées. On se souviendra notamment de l'agression quasi mortelle perpétrée contre un homme juif à Zurich



Selnau en 2024. Par ailleurs, des actes de violence répétés contre des établissements juifs en Suisse ont eu lieu ces dernières années, notamment des graffitis ou encore une tentative d'incendie avec de l'essence contre une synagogue à Zurich.

Par conséquent, la communauté juive de Suisse est elle aussi confrontée depuis des décennies à des exigences de sécurité plus élevées. En réaction à des menaces qui ne cessaient de croître, les concepts de sécurité ont été constamment adaptés et renforcés. Cela concerne la sécurité des bâtiments, mais aussi le déploiement d'agents de sécurité ainsi que les offres de formation initiale et continue. Les coûts qui en résultent représentent depuis de nombreuses années une lourde charge pour les communautés juives. De nombreuses institutions ont donc été contraintes de réaliser des économies dans des domaines essentiels comme l'éducation, la culture ou la vie communautaire – et donc au cœur même de la pratique religieuse.

Après des années de débats sur les responsabilités et les compétences dans le domaine de la sécurité, cette situation insatisfaisante a été reconnue par la Confédération en 2017. En novembre 2019, le Conseil fédéral a finalement édicté l'«Ordonnance sur les mesures visant à garantir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier» (OSMP), qui constitue depuis lors le cadre central pour le soutien des mesures relatives à la sécurité des minorités en danger. L'ordonnance repose sur un concept de protection élaboré par un groupe de travail avec la participation de la Confédération, des cantons, des villes et des minorités concernées, dont la FSCI. Des projets liés à la sécurité dans les domaines des aménagements de construction, de la formation, de la sensibilisation et de l'information ont notamment été soutenus, ce que la FSCI a salué à plusieurs reprises.

Au cours des premiers cycles de demandes, de 2020 à 2022, la Confédération n'a mis à disposition qu'un maximum de 500 000 francs par an. Le grand nombre de demandes déposées – émanant principalement de la communauté juive – a mis en évidence le besoin urgent en matière de sécurité. Au total, 27 demandes ont été approuvées au cours de cette période, dont 23 à l'origine de communautés et d'institutions juives. Toutefois, les besoins ayant largement dépassé les ressources disponibles, de nombreux projets nécessaires n'ont pas pu être retenus. Dans le même temps, il est apparu qu'il était urgent de soutenir les dépenses courantes en matière de sécurité. Le Conseil fédéral a donc augmenté les fonds à 2,5 millions de francs par an à partir de 2023. Dans ce cadre, des concepts de sécurité globaux ont également été soutenus pour la première fois, dans le but d'amortir les importants frais de sécurité courants des institutions menacées. La demande est toutefois restée élevée. En 2023, 34 demandes ont été approuvées, dont 26 émanaient de la communauté juive. Malgré cette augmentation, les besoins ont continué à dépasser nettement les ressources disponibles.

Avec la nouvelle aggravation de la situation sécuritaire suite aux événements du 7 octobre 2023, le Parlement a approuvé en décembre 2023 une nouvelle augmentation des fonds de 2,5 millions de francs. En 2024, 36 demandes ont été approuvées, dont 34 émanaient d'institutions juives. Début 2025, le nombre est passé à 44, dont 37 provenaient là encore de la communauté juive. En mai 2025, le Conseil fédéral a conclu qu'au regard de la demande toujours élevée, une nouvelle augmentation temporaire des fonds était nécessaire. Pour les années 2026 et 2027, un total de 6 millions de francs par an est désormais disponible. Pour l'année 2026, l'Office fédéral de la police a promis son soutien à 54 organisations, dont 45 issues de la communauté juive. Les mesures approuvées comprennent des mesures organisationnelles (principalement des frais de sécurité courants),



le renforcement des mesures de protection liées aux aménagements de construction en cas d'attaque terroriste ou violente à motivation extrémiste, des formations destinées à l'identification des risques et au renforcement de la défense en cas de menaces ainsi que des mesures de sensibilisation et d'information.

Parallèlement, la Confédération avait appelé les cantons à assumer eux-mêmes une part des coûts. Entretemps, presque tous les cantons et villes avec de grandes communes juives participent aux frais. Des solutions plus étendues et bien établies existent en particulier dans les cantons et villes de Zurich, Bâle-Ville, Genève et Berne. Des subsides de soutien supplémentaires ont notamment été accordés dans les cantons de Lucerne et de Vaud ainsi que dans les villes de Bienne, Lausanne et Winterthur.

Les décisions du Parlement et du Conseil fédéral tiennent compte de la situation sécuritaire tendue. Toutefois, l'allègement financier ne sera pas perceptible immédiatement et il faudra compter sur un certain retard en ce qui concerne les processus d'autorisation et de mise en œuvre. D'ici là, les communautés et les institutions juives devront constamment s'adapter aux exigences de sécurité pour protéger leurs membres, leurs institutions, leurs écoles, etc. La FSCI salue expressément les décisions prises, mais souligne que tous les cantons avec des institutions juives devront participer de manière durable et substantielle aux frais de sécurité courants. L'objectif reste un financement durable de la sécurité de la vie juive en Suisse, soutenu conjointement par la Confédération, les cantons et les villes.

8. Recommandations et champs d'action

Le rapport sur l'antisémitisme de la FSCI et de la GRA fournit chaque année une base systématique pour l'évaluation des évolutions antisémites en Suisse. Les incidents documentés et leur analyse mettent en évidence les formes, l'ampleur et les origines des tendances antisémites. En comparant les rapports sur plusieurs années, on peut en déduire des schémas, des changements et des dynamiques structurelles. Ces conclusions sont non seulement pertinentes pour le travail de la FSCI et de la GRA, mais aussi pour les décideurs politiques, les établissements d'enseignement, les médias et les acteurs sociaux. Elles permettent une évaluation différenciée de la situation et constituent une base pour l'élaboration de mesures dans les domaines de la prévention, de la sensibilisation et des poursuites judiciaires. Dans le même temps, il apparaît clairement que les organisations et les associations juives de la société civile atteignent toutefois les limites de leurs ressources humaines et financières. C'est pourquoi la FSCI et la GRA demandent davantage d'action de la part de l'État, l'objectif étant d'obtenir sur une base régulière une vue à 360 degrés sur le sujet de l'antisémitisme en Suisse. La «Stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme» adoptée par le Conseil fédéral en décembre 2025 constitue un point de référence important. Son efficacité dépendra de la conception du plan d'action, qui doit être élaboré en 2026. Les aspects suivants sont essentiels à cet égard:

Financement et visibilité

Afin que la stratégie puisse être mise en œuvre efficacement, des ressources humaines et financières suffisantes sont nécessaires. Les organes compétents doivent être dotés de moyens leur permettant d'assurer leurs fonctions de manière durable et à long terme.



À cet effet, une simple redistribution des tâches existantes au sein des structures actuelles ne suffit pas. En outre, les responsabilités des organismes chargés de la mise en œuvre doivent être clarifiées. Il est donc utile de représenter la compétence en matière d'antisémitisme dans la désignation de ces instances, afin de mettre en évidence l'ancrage institutionnel de la lutte contre l'antisémitisme.

Renforcer la prévention: garantir la base de données et le monitoring

La prévention est un axe central de la stratégie. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'une base de données solide reposant sur un monitoring à grande échelle. Ce n'est que de cette manière qu'il sera possible d'identifier les évolutions à un stade précoce et de cibler les mesures préventives. La poursuite et le développement d'enquêtes représentatives telles que «Vivre ensemble en Suisse» sont donc indispensables pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme. Cette enquête permet de déceler les tendances de manière précoce et constitue la base de l'élaboration de mesures fondées sur des données pertinentes.

Programmes éducatifs obligatoires dans les écoles

L'éducation est un levier essentiel dans la lutte contre l'antisémitisme. Un enseignement approfondi de l'histoire ainsi que des programmes de sensibilisation ciblés sont essentiels pour éliminer les préjugés et réduire les attitudes antisémites sur le long terme. L'antisémitisme et l'Holocauste doivent être inscrits dans les programmes scolaires de tous les cantons suisses. Des programmes efficaces de prévention de l'antisémitisme sont également nécessaires. Une initiation à l'esprit critique et au décryptage des médias doit sensibiliser

les élèves aux stéréotypes antisémites et aux récits complotistes, et les aider à reconnaître et à classer la désinformation.

Lutte contre les discours de haine en ligne

Dans le domaine en ligne, il est urgent de mettre en place des réglementations légales efficaces, à l'instar du Digital Services Act de l'Union européenne. Les exploitants de plateformes doivent être davantage responsabilisés. Cela implique notamment que les plateformes de médias sociaux soient dans l'obligation d'avoir une adresse en Suisse afin que les services répressifs disposent d'un interlocuteur clair. Les plateformes sont elles aussi tenues d'augmenter considérablement leurs efforts pour endiguer la publication de contenus antisémites. Cela vaut en particulier pour Telegram. La nouvelle loi sur les plateformes (KomPG), qui a fait l'objet d'une consultation récente, est un premier pas vers une réglementation suisse. Enfin, il convient de vérifier si le droit pénal suisse suffit pour sanctionner les discours de haine en ligne de la même manière que dans le monde réel.

Campagne nationale de sensibilisation

Dans certaines parties de la société suisse, les origines et la portée de l'antisémitisme ne sont pas suffisamment connues. Mais l'antisémitisme ne concerne pas seulement les juives et les juifs, il représente un danger pour la démocratie. Les mythes complotistes antisémites sur un prétendu contrôle juif délégitiment les processus démocratiques et sapent la confiance dans l'État de droit. C'est pourquoi les autorités devraient prendre des mesures fermes pour lutter contre ce phénomène. Le public a besoin d'être informé et sensibilisé en permanence à l'antisémitisme, non seulement en réaction à l'escalade des incidents, mais aussi en tant que mesure préventive durable.



9. Annexes

9.1 Données

Forme	VF				Ins.			Prop.			Post.	Dép.	Graf.	A/B	A	E	L	Total
Contenu	A	A	E	L	A	E	L	A	A	A	A	A	A	A	Total	Total	Total	
Antisémitisme général	5	26	14	0	30	38	859	2	3	18	3				87	52	859	998
Négation/banalisation de la Shoah	0	0	0	0	3	3	136	0	0	2	0				5	3	136	144
Antisémitisme en lien avec Israël	0	2	0	0	1	2	272	8	0	8	6				25	2	272	299
Théories complotistes antisémites	0	0	0	0	0	3	918	0	0	0	0				0	3	918	921
Total	5	28	14	0	34	46	2185	10	3	28	9				117	60	2185	2362

Légendes: VF = voies de fait / Ins. = insultes / Prop. = propos / Post. = postures / Dép. = déprédations / Graf. = graffitis / A/B = affiches/banderoles / A = actes / E = envois / L = en ligne.

9.2 Méthodologie

9.2.1 Comment la FSCI prend connaissance des incidents

Incidents signalés: la FSCI s'est dotée d'une antenne de signalement de l'antisémitisme. Via un formulaire de contact, par téléphone ou par courriel, des incidents antisémites dont on a été victime ou témoin sont signalés. Il peut s'agir de voies de fait et d'insultes, de graffitis, de lettres, de posts et de commentaires sur Internet et les réseaux sociaux. La FSCI prend ensuite des contacts et effectue des recherches pour vérifier si l'incident a pu se passer tel qu'il a été décrit et s'il est réellement de nature antisémite. Le cas échéant, elle s'assure aussi de la crédibilité des témoins et des personnes impliquées. Ce n'est qu'une fois ces points vérifiés que l'occurrence est portée sur la liste des incidents antisémites de l'année concernée.

Monitoring des médias: la FSCI effectue aussi un monitoring des médias et recense ainsi les incidents antisémites dont ont parlé les médias.

Recherche en ligne: depuis le début de l'année 2024, la FSCI utilise un logiciel de recherche spécial pour le monitoring en ligne. Celui-ci recherche des termes spécifiques sur les plateformes de réseaux sociaux, dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne et sur les sites Internet et détecte également si les publications proviennent de Suisse. Les messages ainsi obtenus sont ensuite évalués individuellement par le personnel de la FSCI pour déterminer s'ils peuvent être classés ou non comme antisémites au sens de la définition de l'IHRA. Grâce à ce nouveau type de monitoring, il est possible de mieux cerner la situation de l'antisémitisme en ligne en Suisse. Toutefois, il a fallu accepter le fait qu'il n'est plus possible de comparer directement les chiffres avec ceux des rapports précédents.



9.2.2 Délimitation géographique

Dans ce rapport sont recensés les incidents antisémites qui se sont produits en Suisse alémanique, italienne et rhéto-romane en 2025. Ceux de la Suisse romande sont comptabilisés par la **Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD)***. Les incidents mentionnés dans le rapport se sont obligatoirement produits en Suisse ou y ont déployé leurs effets. S'agissant d'Internet, sont recensés les cas dans lesquels l'auteur ou l'autrice ou le destinataire d'un post est domicilié en Suisse ainsi que ceux où l'exploitant du site est une organisation suisse.

* Toutes les communautés juives francophones de la FSCI et la FSCI elle-même sont membres de la CICAD.

de l'antisémitisme parmi les juives et juifs de Suisse), menée en décembre 2024 par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), donne quelques éclaircissements sur ces chiffres non recensés. Ainsi, les victimes finissent souvent par conclure qu'il ne sert à rien de signaler un incident à la police ou à des organisations spécialisées comme la FSCI, que ce soit en raison de l'effort à fournir, des conséquences ou pour d'autres raisons. Il est inquiétant de constater qu'il est souvent question de harcèlement verbal et d'insultes dans les lieux publics, mais aussi sur le lieu de travail. C'est pourquoi la FSCI s'efforce de convaincre les membres de la communauté juive de lui signaler les incidents antisémites, afin de se faire une idée aussi complète que possible de la situation.

9.2.4 Définitions: antisémitisme et critique envers l'État d'Israël

Antisémitisme

Définition de l'IHRA

La FSCI reprend la définition de l'antisémitisme ainsi que les exemples qu'en donne l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (**International Holocaust Remembrance Alliance IHRA**) et que reconnaissent également la plupart des États européens et des organisations juives d'Europe: «*L'antisémitisme est une certaine perception des juives et des juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, leurs institutions communautaires et leurs lieux de culte.*»

Exemples illustratifs:

- l'appel au meurtre ou à l'agression des personnes juives, la participation à ces agissements ou leur justification au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision extrémiste de la religion;

9.2.3 Comportement en matière de signalement

La grande difficulté à laquelle se heurte tout rapport sur l'antisémitisme ou sur toute autre infraction est que seuls sont pris en compte les cas effectivement signalés ou dont on a eu connaissance par d'autres voies. Il faut sans doute admettre qu'en Suisse également, il existe un nombre élevé de cas n'ayant fait l'objet ni d'un signalement ni d'une plainte pénale. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela: parfois la victime a le sentiment qu'il ne lui servira à rien de signaler la chose ou de déposer plainte, parfois l'auteur ou l'autrice est un collègue ou une camarade de classe et la victime ne veut pas envenimer une situation personnelle déjà détériorée.

Le nombre des incidents non signalés n'est donc, à l'évidence, guère facile à évaluer. Mais l'étude «*Erfahrungen und Wahrnehmungen von Antisemitismus unter Jüdinnen und Juden in der Schweiz*» (Expériences et perceptions



- 
- la fabrication d'affirmations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées sur les personnes juives ou le pouvoir des juifs en tant que collectif comme notamment – mais pas uniquement – le mythe d'une conspiration juive ou d'un contrôle des médias, de l'économie, des pouvoirs publics ou d'autres institutions par les juifs;
 - le reproche fait au peuple juif dans son ensemble d'être responsable de crimes, réels ou imaginaires, commis par un seul individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des personnes non juives;
 - la négation des faits, de l'ampleur, des procédés (comme les chambres à gaz) ou du caractère intentionnel du génocide du peuple juif perpétré par l'Allemagne nationale-socialiste et ses soutiens et complices pendant la Seconde Guerre mondiale (Shoah);
 - le reproche fait au peuple juif ou à l'État d'Israël d'avoir inventé ou exagéré l'Holocauste;
 - le reproche fait aux citoyennes et citoyens juifs de servir davantage Israël ou les priorités supposées des Juifs à l'échelle mondiale que les intérêts de leur propre pays;
 - le refus du droit à l'autodétermination du peuple juif, en affirmant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste;
 - le traitement inégalitaire de l'État d'Israël, à qui l'on demande d'adopter des comportements qui ne sont ni attendus ni exigés de tout autre État démocratique;
 - l'utilisation de symboles et d'images associés à l'antisémitisme traditionnel (comme l'affirmation selon laquelle les Juifs auraient tué Jésus ou pratiqueraient des sacrifices humains) pour caractériser Israël et les Israéliens;

- l'établissement de comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des nazis;
- l'idée selon laquelle les juifs seraient collectivement responsables des actions de l'État d'Israël.

Reconnaissance de la définition de l'IHRA en Suisse

La définition de l'antisémitisme de l'IHRA est aujourd'hui reconnue et appliquée par 30 États ainsi que diverses villes et organisations. L'IHRA, à laquelle la Suisse est également affiliée, a adopté cette définition en 2016. En 2017, le Parlement européen a appelé ses États membres à la reprendre.

En réponse à un postulat du conseiller aux États Paul Rechsteiner, le Conseil fédéral a publié en juin 2021 son rapport sur la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. Le Conseil fédéral y reconnaît la valeur et la pertinence de la définition opérationnelle adoptée par l'IHRA, juridiquement non contraignante. Par ailleurs, il souligne que cette définition doit être interprétée en fonction du contexte dans lequel elle sera appliquée. Par conséquent, tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués sont invités à approfondir leur connaissance de la définition opérationnelle et à participer au débat qui s'ensuivra.

Jusqu'à présent, certains grands partis politiques de Suisse ont officiellement reconnu la définition de l'IHRA: le parti socialiste suisse PS en mai 2019, le parti radical-démocratique PRD en septembre 2021, les Verts/libéraux PVL en novembre 2021 et Le Centre LC en janvier 2022. En octobre 2024 et en janvier 2025, respectivement, les Jeunes Libéraux et les Jeunes du Centre ont également rejoint leurs partis respectifs.



Symboles

La FSCI considère comme antisémites les symboles nationaux-socialistes peints ou tagués, tels que la croix gammée ou les runes SS, uniquement lorsque leur utilisation a un lien direct ou indirect avec des personnes ou des institutions juives. Ils doivent donc être considérés comme antijuifs s'ils sont placés directement sur des synagogues ou sur les bâtiments d'institutions juives, s'ils sont associés à des symboles juifs, dans le cas où leur contexte l'indique indirectement. Il en va de même pour le triangle rouge du Hamas, souvent utilisé depuis le 7 octobre 2023.

Critique envers l'État d'Israël

La critique de l'État d'Israël ou de sa politique n'est pas en soi antisémite aussi longtemps qu'elle est formulée comme l'est la critique envers d'autres États. Elle l'est, en revanche, dès lors...

- qu'on utilise deux poids deux mesures et qu'on exige d'Israël un comportement qui n'est ni attendu ni requis d'aucun autre pays démocratique;
- qu'«Israéliens» et «Juifs» sont pris comme des synonymes;
- que sont utilisés des symboles et des images associés à l'antisémitisme classique pour représenter ou caractériser Israël ou les Israéliens et Israéliennes (par exemple, l'affirmation que les juifs ont tué Jésus ou les meurtres rituels);
- que la politique actuelle d'Israël est comparée à la politique du Troisième Reich;
- que l'on prive Israël de son droit à l'existence.

9.2.5 Incidents et catégories (accompagnés d'exemples illustratifs)

Répartition des signalements reçus ou du matériel recherché:

Incidents: cas manifestes d'antisémitisme.

Les cas sans lien avec l'antisémitisme ne sont pas comptabilisés dans les statistiques.

Les **incidents** sont classés selon les catégories de contenu suivantes:

Antisémitisme général: il s'agit des stéréotypes antisémites classiques, tels que: les juifs sont avides d'argent, les juifs règnent sur les banques et les médias, ou le judaïsme est la religion du diable.

Négation et banalisation de la Shoah: dans cette catégorie entrent la négation de la Shoah (Holocauste) ainsi que sa banalisation et le fait de la réduire à un phénomène insignifiant.

Antisémitisme en lien avec Israël: forme d'antisémitisme établissant un lien avec l'État israélien (cf. chapitre précédent «Critique envers l'État d'Israël», p. 31).

Théories du complot antisémites contemporaines: dans cette catégorie entrent les théories complotistes allant au-delà du classique «les juifs dominent le monde» et s'étant développées avec une véhémence particulière ces derniers temps. Exemple: «La famille Rothschild et l'homme d'affaires George Soros sont responsables de l'afflux migratoire de réfugiés visant à provoquer un «grand remplacement» en Europe. L'objectif est l'établissement en son sein d'une «race métissée négroïde» à la botte des magnats juifs de la finance.» Ou: «Les juifs ont inventé le coronavirus afin de pouvoir, grâce aux vaccinations, stériliser ou tuer les gens.»



À ces catégories s'ajoutent celles concernant la forme de l'incident (dites catégories de forme):

voies de fait, insultes, propos, postures, déprédations, graffitis, et affiches/banderolles.

Voies de fait (VF): violences à l'encontre de personnes juives ou prises pour juives, perpétrées pour des motifs antisémites.

Insultes (Ins.): insultes antisémites adressées à des personnes juives ou prises pour juives. Exemples: «sale juif», «va te faire gazer» ou «dommage qu'Hitler t'ait raté».

Propos (Prop.): propos à contenu antisémite n'ayant pas été adressés directement à une personne déterminée.

Postures (Post.): démonstration publique d'idées antisémites, par exemple dans le cadre de manifestations, ou salut hitlérien adressé à des personnes juives.

Déprédations (Dép.): dégâts occasionnés à des synagogues, à des institutions juives, à des cimetières juifs ou à des commerces tenus par des personnes juives, lorsqu'il est évident qu'ils ont été commis pour des motifs antisémites.

Graffitis (Graf.): graffitis, tags et autocollants de contenu clairement antisémite.

Affiches/banderolles (A/B): affiches et banderolles déployées dans l'espace public, dont le contenu est clairement antisémite.

Pour deux catégories de forme (insultes et propos), on distingue en outre l'appartenance aux sous-groupes supplémentaires: actes, envois ou cas en ligne.

Actes (A): tout ce qui est en interaction avec des personnes ou des bâtiments.

Envois (E): tout ce qui est envoyé à quelqu'un, à savoir lettres, colis, e-mails, SMS, etc.

En ligne (L): tout ce qui se trouve dans l'espace numérique/sur Internet, à savoir tout ce qui a été relevé sur des sites Internet, dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne et sur les réseaux sociaux tels que X, TikTok ou Instagram.

Un incident ne peut appartenir qu'à une seule catégorie de forme. Toute double entrée est donc exclue. Un incident pouvant relever de plusieurs catégories est toujours attribué à la plus grave des catégories entrant en ligne de compte. Ainsi les déprédations l'emportent sur les graffitis et les voies de fait sur les insultes.

Exemples éclairant les catégories de forme:

Voies de fait: en février, à Lucerne, un homme agresse un homme prétendument juif dans la rue. L'agresseur insulte la victime et lui porte des coups au visage.

Insultes: en mars, dans le canton de Schaffhouse, deux jeunes insultent un homme portant une kippa de «sale juif» et crachent sur le sol devant lui.

Propos: en août, un hôtel du canton des Grisons refuse des touristes juifs. L'employée de l'hôtel dit ouvertement: «Nous ne louons pas de chambres à des juifs.»

Postures: lors d'une manifestation, un orateur lance un slogan antisémite, que les personnes participantes scandent haut et fort.

Déprédations: en décembre, dans deux villes du canton du Tessin, des ménorahs installées sur la voie publique sont volées et détruites.

Graffitis: en décembre, on peut lire sur le mur d'une gare de Zurich «Les Suisses vous défendent, n'achetez pas chez les juifs!»

Affiches/banderolles: lors d'une manifestation anti-WEF, Israël est qualifié d'«ennemi de l'humanité» avec le topo antisémite.





Fédération suisse des communautés israélites FSCI

Gotthardstrasse 65
Case postale
8027 Zurich

+41 43 305 07 77
info@swissjews.ch

swissjews.ch



Fondation contre le racisme et l'antisémitisme GRA

Case postale
8027 Zurich

+41 58 666 89 66
infogra@gra.ch

gra.ch

Impressum

Éditrices : Fédération suisse des communautés
israélites FSCI et Fondation contre le racisme
et l'antisémitisme GRA, Zurich 2026.

Conception graphique : SolitaireDesign

Le rapport peut être gratuitement téléchargé
au format PDF sur www.antisemitisme.ch